

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à 19 heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Morlanne, légalement convoqué le dix-sept avril 2026.

Présents : Beaugheon Alix, Bousquet-Daverat Céline, Claverie Maëva, Ducassou Sébastien, Ducassou Maryse, Fouquet David, Gastineau Anne, Laborde-Rayna Philippe, Lalère Hervé, Mantette Francis, , Rochas Hélène, Simiakos Pierre.

Absents/Excusés : Ducassou David (raison professionnelle), Faure Roselyne (représentation du Syndicat mixte des écoles à une réunion), Passicos Fabien (arrêt maladie)

Suffrages exprimés : 15

Secrétaire de séance : Anne Gastineau

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal
- Constitution des commissions communales,
- Approbation du Compte Financier Unique 2025
- Affectation du résultat 2025
- Questions diverses.

1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026.

2- Constitution des commissions communales

Le Maire expose à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit à l'article L.2121-22 que le Conseil municipal peut former des commissions chargées de préparer les délibérations en instruisant les affaires qui seront soumises au Conseil municipal.

Le Conseil municipal dispose, à cet égard, d'une grande liberté : il peut décider la création de commissions à chaque séance du Conseil municipal pour l'étude d'un dossier ponctuel ou, au contraire, pour le suivi d'une question générale (finances, urbanisme, affaires sociales, scolaires, sportives, culturelles, etc.).

La durée du mandat de ces commissions peut être limitée dans le temps ou bien égale à celle du Conseil municipal.

Les commissions municipales sont composées exclusivement de conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal, au scrutin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité.

Le Maire est président de droit de toutes les commissions.

Il précise enfin que chaque commission doit être convoquée dans les huit jours suivant la nomination de ses membres. Dès la première réunion, celle-ci désigne un vice-président qui la convoquera et assurera la présidence en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Il propose de désigner les membres des commissions sans avoir recours au scrutin secret.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de désigner les membres des commissions sans avoir recours au scrutin secret ;

DESIGNE les membres des commissions comme suit :

✦ **Patrimoine (bâtiments communaux, espaces publics, équipements) :**

- Francis Mantette
- Anne Gastineau
- Hervé Lalère
- Pierre Simiakos
- David Ducassou
- Fabien Passicos

✦ **Communication, vie associative et sportive :**

- Anne Gastineau
- David Fouquet
- Hélène Rochas
- Maëva Claverie
- Roselyne Faure
- David Ducassou

✚ **Réseaux voirie communale chemin ruraux, eau potable, assainissement, électricité, télécommunications, éclairage public, défense incendie :**

- Hervé Lalère
- Anne Gastineau
- Sébastien Ducassou
- David Fouquet
- Alix Beaugheon
- Francis Mantette
- Fabien Passicos

✚ **Fêtes et Cérémonies :**

- Roselyne Faure
- Anne Gastineau
- Hervé Lalère
- Maryse Ducassou
- Hélène Rochas
- Maëva Claverie
- Céline Bousquet-Daverat

✚ **Culture, tourisme et fleurissement**

- Anne Gastineau
- Hervé Lalère
- David Fouquet
- Maryse Ducassou
- Alix Beaugheon
- Francis Mantette
- Céline Bousquet-Daverat
- David Ducassou
- Pierre Simiakos
- Maëva Claverie

Chemins de randonnées, environnement :

- Sébastien Ducassou
- Hervé Lalère
- Maryse Ducassou
- Alix Beaugheon
- Céline Bousquet-Daverat
- Pierre Simiakos
- David Ducassou

3- Approbation du compte Financier Unique 2025

M. Philippe Laborde-Rayna, Maire, s'est retiré au moment du vote.

Pour l'approbation du compte financier unique (CFU), le Conseil municipal est placé sous la présidence de M. Hervé Lalère.

Le Maire explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU.

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement								
Chap.	Libellé	Budget voté	DM	Prévu	Réalisé	%	Disponible	%
011	Charges à caractère général	96 116.77	-207.91	95 908.86	88 777.30	92.56	7 131.56	7.44
012	Charges de personnel, frais assimilés	120 085.50	0.00	120 085.50	116 975.66	97.41	3 109.84	2.59
014	Atténuations de produits	6 240.00		6 240.00	4 338.00	69.52	1 902.00	30.48
65	Autres charges de gestion courante	138 644.65		138 644.65	134 028.02	96.67	4 616.63	3.33
66	Charges financières	11 426.98		11 426.98	11 304.90	98.93	122.08	1.07
67	Charges spécifiques	250.00		250.00	0.00	0.00	250.00	100.00
042	Opérations d'ordre entre section			77 941.71	2 248.60	2.88	75 693.11	97.12
023	Virement à la section d'investissement	76 032.25	-2 871.00	73 161.25	0.00	0.00	73 161.25	100.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	1 909.46	2 871.00	4 780.46	2 248.60	47.04	2 531.86	52.96
	TOTAL GENERAL	450 705.61	-207.91	450 497.70	357 672.48	79.39	92 825.22	20.61
Recettes de fonctionnement								
Chap.	Libellé			Prévu	Réalisé	%	Disponible	%
64	Charges de personnel			0.00	2 470.00	100.00	-2 470.00	0.00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	17 816.00		17 816.00	16 465.73	92.42	1 350.27	7.58
73	Impôts et taxes	294 002.00		294 002.00	296 422.13	139.10	-16 309.38	-39.10
74	Dotations et participations	107 556.00		107 556.00	85 313.93	79.32	22 242.07	20.68
75	Autres produits de gestion courante	3 046.00		3 046.00	7 277.52	238.92	-4 231.52	-138.92
76	Produits financiers			0.00	9.74	100.00	-9.74	0.00
77	Produits spécifiques			0.00	1 951.77	100.00	-1 951.77	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	28 285.61	-207.91	28 077.70	28 077.70	100.00	0.00	0.00
	TOTAL GENERAL	450 705.61		450 497.70	437 988.52	97.22	12 509.18	2.78
	Résultat de Fonctionnement				80 316.04			

INVESTISSEMENT

Résultat cumulé 2025	Excédent	80 316,06 €
Résultat de la section d'investissement		
Résultat de l'exercice	Déficit	-82 637,76 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	+41 737,43 €
Résultat cumulé 2025	Déficit	-40 900,33 €
Dépenses d'investissement restant à réaliser		-15 256,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	Déficit	-56 156,33 €

Le résultat d'investissement fait ressortir un besoin de financement. Il est donc nécessaire d'affecter, en investissement, une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

Affectation du résultat		
Section de fonctionnement	R 002 / Excédent reporté	24 159.71 €
Section d'investissement	R 1068 / Excédent de fonctionnement capitalisé (Couverture du besoin de Financement de la section d'investissement)	56 156.33€
Total		80 316.04 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, il invite l'assemblée à se prononcer sur l'affectation du résultat 2025.



Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- DÉCIDE :**
- de reporter le résultat d'investissement déficitaire d'un montant de 40 900,33 € (article D001)
 - d'affecter le montant de 56156,33 € afin de couvrir le besoin de financement correspondant de la section d'investissement (article R1068) ;
 - de reporter le montant restant de 24 159,71 € en excédent de fonctionnement reporté (article R002).

9- Questions diverses

- Réunion de concertation du conseil municipal vendredi 24 avril 2026 pour le refleurissement
- Sébastien Ducassou représentera la commune à la réunion Atelier Jeunes de la Communauté des Communes des Luys en Béarn du mardi 28 avril 2026.
- Maryse Ducassou représentera la commune à la commission crèches CCLB du 4 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

<p><u>Le Maire,</u></p>  <p><u>Philippe Laborde-Ravna</u></p>	<p><u>La secrétaire de séance,</u></p>  <p><u>Anne Gastineau</u></p>
---	--

Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Budget	DM	Prévu	Réalisé	%	Disponible	%
				324 277.71	39 270.57	12.11	285 007.14	87.89
16	Emprunts et dettes assimilées	324 277.71		324 277.71	20 789.15	6.41	303 488.56	93.59
45	Comptabilité distincte rattachée			0.00	18 481.42	100.00	-18 481.42	0.00
041				5 561.07	5 561.07	100.00	0.00	0.00
204	Subventions d'équipement versées		5 561.07	5 561.07	5 561.07	100.00	0.00	0.00
124	MOBILIER ET MATERIEL DIVERS							
R		9 632.00		8 632.00	7 045.03	81.62	1 586.97	18.38
21	Immobilisations corporelles			8 632.00	7 045.03	81.62	1 586.97	18.38
125	TRAVAUX DE BATIMENTS							
R		9 059.00		9 059.00	9 058.43	99.99	0.57	0.01
21	Immobilisations corporelles			9 059.00	9 058.43	99.99	0.57	0.01
158	Rénovation mairie							
R		794 407.56		794 407.56	701 223.95	88.27	93 183.61	11.73
21/23	Immobilisations			794 407.56	701 223.95	88.27	93 183.61	95.70
161	syndicat - ecole travaux mairie							
R		17 400.00		18 481.42	0.00	0.00	18 481.42	100.00
45	Comptabilité distincte rattachée			18 481.42	0.00	0.00	18 481.42	100.00
163	Divers							
R		22 919.44		22 919.44	7 376.57	32.18	15 542.87	67.82
21	Immobilisations corporelles			22 919.44	7 376.57	32.18	15 542.87	67.82
	TOTAL GENERAL			1 183 338.20	769 535.62	65.03	413 802.58	34.97

Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Budget	DM	Prévu	Réalisé	%	Disponible	%
R				1 081 354.00	720 825.62	143.20	360 528.38	-43.20
001	Solde d'exécution section investissement	40 577.18	1 160.25	41 737.43	41 737.43	100.00	0.00	0.00
1068	Affectation de résultat	9 755.82		9 755.82	9 755.82	100.00	0.00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 020.00	-1 160.25	21 859.75	18 785.52	90.28	3 074.23	9.72
13	Subventions d'investissement	306 223.00		306 223.00	232 065.43	145.04	74 157.57	-45.04
16	Emprunts et dettes assimilées	701 778.00		701 778.00	400 000.00	100.00	301 778.00	0.00
45	Comptabilité distincte rattachée			0.00	18 481.42	100.00	-18 481.42	0.00
040				77 941.71	2 248.60	2.88	75 693.11	97.12
021	Virement de la section de fonctionnement	76 032.25	-2 871.00	73 161.25	0.00	0.00	73 161.25	100.00
28	Amortissement des immobilisations	1 909.46	2 871.00	4 780.46	2 248.60	47.04	2 531.86	52.96
041				5 561.07	5 561.07	100.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées		5 561.07	5 561.07	5 561.07	100.00	0.00	0.00
161	syndicat - ecole travaux mairie							
R				18 481.42	0.00	0.00	18 481.42	100.00
45	Comptabilité distincte rattachée	17 400.00	1 081.42	18 481.42	0.00	0.00	18 481.42	100.00
	TOTAL GENERAL			1 183 338.20	728 635.29	61.57	454 702.91	38.43

Résultat d'investissement	-40 900.33
----------------------------------	-------------------

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

VOTE le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Les résultats de clôture au 31/12/2025 sont donc arrêtés à + **80 316,04 €** pour la section de fonctionnement et à - **40 900,33 €** pour la section d'investissement.

4- Affectation du résultat

Le Maire indique au Conseil municipal qu'après clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique présente les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement		
Résultat de l'exercice	Excédent	52 238,34 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	28 072,70 €